



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 53478

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation d'Ingrid Betancourt. Citoyenne française et colombienne, Mme Ingrid Betancourt, fervente militante pour la paix et la défense de l'environnement, est prise en otage depuis maintenant plus de 1 000 jours par les Forces armées révolutionnaires de Colombie. En conséquence, elle souhaite savoir comment évolue la situation. Elle désire connaître quelles sont les actions que le Gouvernement entend mener afin d'obtenir la libération d'Ingrid Betancourt.

Texte de la réponse

La séquestration prolongée de personnes par les guérillas est l'un des aspects les plus dramatiques du conflit colombien. Le gouvernement français a constamment souligné sa ferme condamnation de la pratique des enlèvements et sa vive préoccupation au sujet de la situation des otages. Il s'est, en particulier, mobilisé en vue d'obtenir la libération de notre compatriote Ingrid Betancourt, séquestrée depuis près de trois ans par la principale guérilla colombienne, les FARC. Le président Uribe, dont la France soutient les efforts pour rétablir l'autorité de l'État dans son pays, connaît toute l'importance que les autorités françaises attachent à cette affaire. Il sait qu'elles appuient la conclusion d'un accord à caractère humanitaire qui permettrait la libération des personnes séquestrées, dont Mme Ingrid Betancourt, en échange de celle de membres des FARC emprisonnés. Il revient aux parties concernées de trouver les conditions d'un tel accord, avec l'aide de l'église catholique et des Nations unies. La France exprime sa disponibilité à aider les Colombiens dans cette voie. La France espère une issue favorable qui signifierait la fin d'une épreuve terrible pour les otages et leurs proches. Elle pourrait également être le signe d'une volonté de s'engager enfin sur la voie d'une solution négociée du conflit colombien. Aucune solution durable au conflit ne pourra en particulier être trouvée sans la négociation d'accords permettant la réinsertion des membres des groupes armés illégaux dans la société colombienne. L'accord humanitaire que la France appelle de ses vœux serait un pas dans cette direction.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53478

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9825

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1607